

30 rue du Capitaine Viguiier
87000 Limoges

Le président de l'Association Alternatives87

à

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la question des brevets logiciels est actuellement en débat au sein de l'Union Européenne. Un projet de Directive, rédigé par le Conseil le 18 avril dernier à Dublin, vise à établir les principes d'une brevetabilité des logiciels en Europe, alors que le Parlement Européen a pris le 24 septembre 2003 une position opposée.

J'ai l'honneur de vous informer que les membres de l'association que je représente ont la conviction qu'une Directive ouvrant la possibilité de rémunérer en Europe les brevets logiciels aurait une série de conséquences extrêmement néfastes pour l'industrie logicielle européenne, ainsi que pour l'ensemble des utilisateurs européens des technologies de l'information. Ces conséquences seraient les suivantes :

1- Les entreprises des Etats-Unis et du Japon, qui utilisent les brevets logiciels depuis de nombreuses années, ont déjà enregistré un très grand nombre de brevets auprès de l'Office Européen des Brevets. L'ouverture du marché européen à ces entreprises mettrait immédiatement l'industrie européenne dans un état de très grande faiblesse. Ce fait a déjà été souligné par le Président Jacques Chirac en 2002, sous le terme de « vassalisation » de l'Europe.

2- Les batailles juridiques qui se développent depuis plusieurs années aux Etats-Unis montrent que ce système de brevets logiciels occasionne de très nombreux litiges qui handicapent cette industrie, et prouvent que seules les très grosses entreprises ont les moyens de jouer à ce jeu, alors que l'on sait que la principale capacité d'innovation réside dans les petites entreprises qui se trouvent de fait en situation de risque important dans leurs travaux de recherche-développement.

3- Permettre à des intérêts privés, fussent-ils européens, de contrôler des systèmes de sécurité, des formats de fichiers ou des protocoles de communication est un très grave danger pour l'ouverture et l'interopérabilité des systèmes d'information, qui jouent et vont jouer un rôle crucial dans le fonctionnement des sociétés futures. C'est un grave danger pour la démocratie.

4- L'Etat français a récemment réaffirmé la volonté d'étendre l'utilisation des logiciels « libres » (au sens de code source ouvert) dans les administrations centrales et territoriales, car ils sont les seuls capables de prouver leur ouverture en même temps que leur efficacité économique (coût généralement inférieur). La mise en place de brevets logiciels serait un coup d'arrêt au développement de ces logiciels « libres » dans l'administration et ailleurs.

A notre connaissance, la position de la France sera cruciale dans ce débat. Ainsi, nous vous demandons de mettre tout en oeuvre pour que ce projet de Directive soit modifié de manière à éviter les graves conséquences qui viennent d'être citées.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Le Président